

*Au Conseil communal  
de et à  
1424 Champagne*

Préavis municipal n° 75 (26)

Municipale responsable : Ch. Taets

---

**Demande d'adoption d'un crédit pour l'élaboration d'un avant-projet d'aménagement des combles de l'ancien collège de Champagne**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

## 1. PRÉAMBULE

La Municipalité souhaite étudier les possibilités d'aménagement des combles de l'ancien collège de Champagne, afin d'y créer un espace comprenant une salle de réunion, ainsi que deux salles d'exposition destinées à accueillir un projet muséal, sous la forme d'un « **cabinet de curiosités** ».

Ce concept vise à mettre en valeur des objets et éléments du patrimoine local à travers une présentation immersive et scénographiée, permettant au public de découvrir l'histoire et les particularités de la commune dans un cadre original.

Avant d'envisager la réalisation concrète de ce projet, la Municipalité souhaite disposer d'une base de réflexion solide, permettant d'évaluer les différentes possibilités d'aménagement, ainsi que leurs implications spatiales, fonctionnelles et financières.

Dans ce contexte, il est proposé de mandater une **architecte d'intérieur**, afin de développer un avant-projet comparatif. Ce dernier permettra d'illustrer différentes approches d'aménagement et d'en estimer les coûts, afin d'orienter les décisions futures de la Municipalité et du Conseil communal.

## 2. DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Le mandat confié à l'architecte d'intérieur portera sur l'élaboration de deux scénarios d'aménagement pour l'ensemble des espaces concernés, représentant une surface d'environ 261 m<sup>2</sup> dans les combles de l'ancien collège.

Les prestations comprendront notamment les éléments suivants :

#### Analyse des contraintes et des usages

- analyse des caractéristiques spatiales et techniques des combles ;
- identification des contraintes existantes ;
- définition des usages principaux des espaces (salle de réunion et espaces muséaux).

#### Développement de deux scénarios d'aménagement

- élaboration de deux propositions d'organisation des espaces ;
- plans d'aménagement en 2D présentant les circulations et l'implantation du mobilier.

#### Ambiances et principes matériels

- définition des atmosphères envisagées pour chaque espace ;
- propositions de palettes de matériaux et références visuelles illustrant les intentions d'aménagement.

#### Estimation budgétaire

- estimation indicative des coûts d'aménagement pour chacun des scénarios ;
- ventilation des coûts par postes principaux.

#### Analyse comparative

- synthèse comparative des deux scénarios ;
- évaluation de leur niveau d'intégration dans le bâtiment ;
- analyse de la flexibilité d'usage des espaces ;
- estimation de leur ordre de grandeur budgétaire.

Ce travail aboutira à un dossier comparatif permettant à la Municipalité d'évaluer les différentes options et de décider de la suite à donner au projet.

### 3. COÛTS

Les honoraires ci-dessous correspondent au développement comparatif des deux scénarios d'aménagement pour l'ensemble des espaces concernés (261 m<sup>2</sup>).

Étude Comparative	CHF	1'000.00
Développement scénario A	CHF	4'000.00
Développement scénario B	CHF	6'000.00
Réserve	CHF	2'000.00
Total HT	CHF	13'000.00
TVA 8,1 %	CHF	1'053.00
<b>Total TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>14'053.00</b>

Madame Christine Taets, Municipale, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

## CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHAMPAGNE,

- sur proposition de la Municipalité,
- ayant pris connaissance du préavis municipal n°75 (26),
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- ouï le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- **d'autoriser** la Municipalité à élaborer un avant-projet pour l'aménagement des combles de l'ancien collège de Champagne,
- **de lui accorder** dans ce but un crédit de CHF 14'053.00,
- **de financer** ce montant par un emprunt bancaire,

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 mars 2026.

Tout en vous en remerciant d'avance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

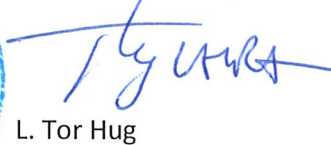
AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

le syndic :

  
F. Gagnebin



la secrétaire :

  
L. Tor Hug